

**COMPTE RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 JUIN 2021**

JB/CTP

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-quatre juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André MIR, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : André MIR – Philippe AIZIER – Aline NARS (*par visio-conférence*) - René DARAN - Christophe BOURREC – Marie-Françoise VIDALON - Alain DEDIEU - Sophie REY - Daniel GASPA - Jean-Henri MIR - Nicolas HERQUÉ

PROCURATIONS : Marie-Pierre FORGUE-SUPERBIE à René DARAN

Jacques SALAT à Philippe AIZIER

Hélène GUIOUNET à Marie-Françoise VIDALON

Jacques ROCA à Nicolas HERQUÉ

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Christophe BOURREC

Le conseil municipal le Maire entendu après en avoir délibéré décide :

- ◆ D'approuver le compte rendu de la séance du conseil municipal du 20 mai 2021.
Approuvé.
- ◆ Approuve la proposition de la Banque Populaire sur l'opération de réaménagement de ses prêts n°07032620 et n°07060193.
Adoptée à l'unanimité.
- ◆ Approuve la décision modification n°2 au budget primitif 2021.
Adoptée à l'unanimité.
- ◆ Décide de la dissolution de ces régies de recettes n°3562 du 24 novembre 1990 (cautions des logements communaux) et n° 2478 du 11 décembre 1983 (droits de photocopies).
Adoptée à l'unanimité.
- ◆ Décide de l'adhésion de la Commune de Saint-Lary-Soulan au groupement de commandes porté par les syndicats départementaux d'énergies pour l'achat de gaz naturel et/ou d'électricité et de services en matière d'efficacité énergétique.
Adoptée à l'unanimité.
- ◆ Approuve la modification de tarification en matière de taxe de séjour.
Adoptée à l'unanimité.
- ◆ Approuve la modification de la convention d'objectifs de l'office de Tourisme de Saint-Lary Soulان et son renouvellement.
Adoptée à l'unanimité.
- ◆ Adopte la modification des nouveaux statuts de l'Office de Tourisme de Saint-Lary Soulان applicable au 1^{er} juillet 2021.
Adoptée à l'unanimité.
- ◆ Désigne les membres du Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Saint-Lary-Soulان.
Nombres de représentants de la collectivité : 10 membres.
Nombre de représentants des professions et activités intéressées par le tourisme sur le territoire : 9 membres.
Adoptée à l'unanimité.

◆ **Prend connaissance des décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du Conseil municipal au titre de l'article L 2122-22 du CGCT à savoir :**

- Décision 2021-17 relative à la nomination d'un régisseur pour le cinéma.
- Décision 2021-18 relative à la transformation de l'ex-patinoire en salle polyvalente et la réhabilitation du cinéma à Saint-Lary village. Modification n°2 marché de maîtrise d'œuvre.
- Décision 2021-19 relative à l'étude de faisabilité pour la création d'un complexe d'escalade sur le site de l'ancienne "Maison de l'Ours".
- Décision 2021-20 relative au mobilier pour le Centre Thermoludique de Saint-Lary Soulan.
- Décision 2021-21 relative à la maîtrise d'œuvre de la construction d'une cabane pastorale dans le secteur d'estive du "Thou" et d'un abri pastoral dans le secteur d'estive de "Baricave / Hountanet" dans la Vallée du Rioumajou.
- Décision 2021-22 relative à la convention temporaire d'occupation du domaine public : mise à disposition d'un silo à sel et mise à disposition partielle d'un hangar à navettes.
- Décision 2021-23 relative à la réhabilitation des vestiaires-sanitaires et à la création d'un accès PMR de la piscine municipale.
- Décision 2021-24 relative à la convention de partenariat avec la Parc National des Pyrénées en vue de la gestion de l'accueil de la Maison du Parc National des Pyrénées pour la période du 20 juin 2021 au 19 juin 2023.

◆ **Prend connaissance des informations suivantes communiquées par Monsieur le Maire et concernant :**

- L'avenant n° 7 :
 - programme de travaux – Avis de l'autorité environnementale ;
 - Compagnie des Pyrénées : retrait du contentieux.
- La reconduction de la convention d'occupation du cabinet médical du Pla d'Adet.
- Le lancement de la commercialisation du programme "Chante Coucou".
- La vente de terrain du lotissement "Chante Coucou" à Monsieur Pascal SERVIN.
- La terrasse les 3 Guides : procédure.
- Le projet des halles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures trente minutes.

Le Conseil Municipal,



Le Maire,

André MIR